LAGON®

HERBICIDE maïs*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 27-32

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 9600548

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : isoxaflutole
Teneur : 75g/l, soit 6.2% (m/m)
Famille chimique : isoxazoles
Mode d'action : Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.

Substance active : aclonifène
Teneur : 500g/l, soit 41.3% (m/m)
Famille chimique : diphényl-éthers
Mode d'action : Action par contact.

Description

Ce produit est un herbicide de post-semis, pré-levée de la culture du maïs qui contrôle les dicotylédones et les graminées annuelles

Préparation

Préparation de la bouillie

Diluer le produit dans un volume d'eau par hectare selon le matériel de pulvérisation. Pour cela : Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur, agiter le produit et verser la dose nécessaire du produit dans la cuve ou dans l'incorporateur du pulvérisateur. Compléter le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à l'application. Maintenir en agitation modérée pendant la pulvérisation. Appliquer la bouillie aussitôt la préparation réalisée.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

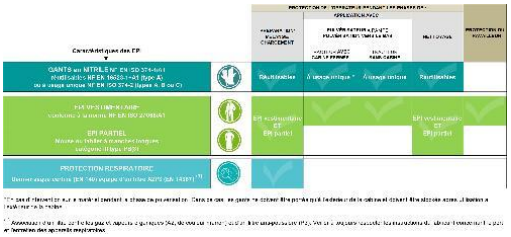
Précautions à prendre

Pour le stockage

- Ne pas stocker la préparation à des températures inférieures à 0°C.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.



Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- vider et rincer 3 fois les emballages au moment du remplissage de la cuve.
- ne pas pulvériser trop près des points d'eau et éviter tout débordement de rampe sur les mares, cours d'eau, fossés.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- vider et éliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H361d - Susceptible de nuire au foetus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Danger



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente selon la culture traitée.

Délai de rentrée
48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient Aclonifène, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs grain	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1 l/ha	jusqu'au stade BBCH 03		1a, 4a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs doux	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.5 l/ha	jusqu'au stade BBCH 03		1a, 4a
Maïs fourrage	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1 l/ha	jusqu'au stade BBCH 03		1a, 4a

En l'absence de résultats, nous déconseillons l'utilisation du LAGON sur les cultures destinées à la production de semences.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

4. Plantes non-cibles
4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Champ d'activité

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité des adventices rencontrées sur maïs grain et fourrage.

ADVENTICES TRES SENSIBLES de 95 % à 100 %	ADVENTICES SENSIBLES de 85 % à 94 %	ADVENTICES MOYENNEMENT SENSIBLES de 70 à 84 %	ADVENTICES PEU SENSIBLES moins de 70 %
DICOTYLEDONES : Amarante Ambroisie Capselle Chénopode blanc Chénopode polysperme Lampsane Matricaire Morelle Mouron Ravenelle Séneçon Spergule Stellaire	**DICOTYLEDONES : Abutilon Datura Galinsoga Laiteron Linaire bâtarde Pourpier Renouée persicaire Renouée feuille de patience Véronique de Perse GRAMINEES : Digitaire Panic Sétaire**	**DICOTYLEDONES Chénopode hybride Fumeterre Pensée**	**DICOTYLEDONES Arroche Lamier Mercuriale Renouée des oiseaux Renouée liseron**

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité des adventices rencontrées en culture de maïs doux :

ADVENTICES TRES SENSIBLES de 95 % à 100 %	ADVENTICES SENSIBLES de 85% à 94 %	ADVENTICES MOYENNEMENT SENSIBLES de 70 % à 84 %	ADVENTICES PEU SENSIBLES moins de 70 %
Morelle Chénopode blanc	**Renouée persicaire**	**Digitaire sanguine**	**Panic pied de coq**

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Maïs grain et fourrage : 0.5 à 0.8 L/ha maximum selon la fore visée et le type de sol.
Maïs doux : 0,5 l/ha
En culture de maïs doux, le produit présente un risque accru de manque de sélectivité sur sols sableux ou filtrants et sur semis mal recouverts. Les variétés de maïs doux présentent des niveaux de sensibilité variables au produit. Avant utilisation, consulter l'obtenteur.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit devra être appliqué sur un sol finement préparé, sans grosses mottes. Comme pour tout herbicide racinaire, l'efficacité est favorisée par des conditions humides après le traitement. Eviter l'intervention en cas de fortes pluies annoncées après le traitement.
Stade d'application : ce produit s'utilise en post-semis pré-levée de la culture de maïs. Il est recommandé d'appliquer le produit avant que les graines n'aient germé. Soit généralement 4 jours maximum après le semis pour le maïs grain et fourrage et 2 jours maximum pour le maïs doux (avant éclatement des grains).
Pour obtenir la meilleure sélectivité, il est conseillé de moduler la dose en fonction du type de sol (voir le tableau ci-dessous) :
Le respect de ces stades et des bonnes conditions d'utilisation est obligatoire pour obtenir une efficacité maximale et une sélectivité optimale du produit.

	Sols squelletique et sable > 70%	Sables, Graviers, Limon battants (taux de MO <2%)	Alluvions, Terres Franches, Limons (taux de MO 2 à 4%)
Dose maximun solo	**Non recommandé**	**0.5 L/ha**	**0.8 L/ha**
Dose maximum si associé	**Non recommandé**	**0.5 L/ha**	**0.6 L/ha**

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Selon la problématique de la parcelle (type de flore, niveau d'infestation), le produit appliqué en pré-levée peut s'intégrer (seul ou associé) dans différents programmes de traitement selon les recommandations BAYER en vigueur.

Classification HRAC

27 - Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.
32 - Action par contact.

Application (matériel, pression)

Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (200 à 300 l/ha).
Utiliser des buses à fente de préférence à injection d'air (homologuées ZNT) pour maitriser la dérive de pulvérisation. Traiter en l'absence de vent pour éviter tout risque de dérive sur d'autres cultures. Les cultures de betterave et de tournesol sont particulièrement sensibles à ce risque.
Eviter les redoublements de passage de rampes de pulvérisation.
Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur avant et après le traitement. Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau et remplir entièrement la cuve en utilisant un produit spécifique nettoyant pulvérisateur en se référant à sa notice d'emploi.Dans la mesure du possible, réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage afin d'éviter tout risque pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après un maïs désherbé avec la spécialité selon les bonnes pratiques agricoles, il est possible d'implanter, dans le cadre de la rotation, les cultures suivantes (avec ou sans labour) : blé tendre (hiver, printemps), blé dur (hiver, printemps), orge (hiver, printemps), pois protéagineux de printemps, lin de printemps, tournesol, betterave sucrière, pomme de terre, soja, maïs et sorgho. **La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.**
Respecter un délai de replantation de 90 jours pour l'ensemble des cultures de rotation.

Cultures de remplacement

En cas d'accident sur un maïs traité avec ce produit en pré-levée, il est possible d'implanter :
- après travail superficiel du sol : maïs et maïs doux.
- après labour : maïs, maïs doux et pomme de terre.

Il n'est pas possible d'implanter les cultures de remplacement suivantes : sorgho, tournesol, haricot vert, soja, raygrass.
La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS — TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS — TRACTEUR SANS CABINE	NETTOYAGE	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique *	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Lagon® ¤ 75 g/l isoxaflutole 500 g/l aclonifène ¤ AMM n°9600548 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Cancérogénicité, catégorie 2 ¤ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 ¤ Très persistant et très mobile.



¤ ¤ ¤ Danger ¤ ¤ ¤ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ¤ H361d - Susceptible de nuire au foetus. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)